Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260731-DEL_2026_137-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 23 juillet 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M. Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M. Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Jean-Patrick GUIBOUT, M. Eric DYEVRE, M. Christian CHAUFOUR, M. Michel MOREL, M. Thierry BURLOT, M. Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M. Ernest MARTIN, Mme Isabelle DURUPT, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- Mme Guenhaëlle VEDIE donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- M. Michel BOUCHALAIS donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques FOUCHER

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2026/137 - COMMISSION DE SUIVI DES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE - MODIFICATION

Présents : 31 **Représentés : 02** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260731-DEL_2026_137-DE

Par courrier en date du 03 juillet 2026, Monsieur Bruno DESLANDES, conseiller municipal a démissionné du conseil municipal.

Son successeur au conseil municipal ne devient pas automatiquement membre de la commission « Commission de suivi des contrats de la commande publique », le conseil devant, dans ce cas, procéder à une nouvelle désignation.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-21 et L2121-22,

Considérant que la commission « Commission de suivi des contrats de la commande publique » est composée de 9 membres,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Monsieur Bruno DESLANDES au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : Fixer à 9 le nombre de membres siégeant au sein de cette commission

Article 2 : de procéder à l'élection des membres des dites commissions conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Frédéric SOHIER
- Michel MOREL
- Michel BOUCHALAIS
- Eric DYEVRE
- Jean-Jacques FOUCHER
- Nolwenn GUILLOU
- Isabelle DURUPT
- Stanislas DU GUERNY
- Christophe FICHET

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 30 juillet 2026

Le secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Frédéric DENOUAL — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.
Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 31 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le 31 JUIL. 2026